

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le vingt et un mars deux mille vingt-quatre par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 33 membres,

Mme ROYER,
Mme ROUSSELIN, Mme RAYNAUD, M. BERRUEZO, Mme DESCATEAUX, Mme MARETHEU,
M. COUTURE, M. SCHREIBER, Mme LEVY, M. PEREZ, M. COURTOIS, M. ROBLIN, Mme DAVID,
Mme DANI, Mme BELLAL, M. MANET, Mme HOUDOT, M. BOUCHET, M. BUGEJA, Mme ALLARD,
M. RENÉ, Mme VALETTE, Mme PECOT, M. MONTEIRO, Mme VASQUEZ, M. DUBOIS, M. GRIGNON,
Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, M. BONIFACE, M. DELEPLANQUE.

Excusé(s) :

- . M. CARREZ Gilles ayant donné pouvoir à Mme Hélène ROUSSELIN
- . Mme NOIRET Carole ayant donné pouvoir à Mme Marie-Ambre DESCATEAUX
- . Mme BRANES Marie ayant donné pouvoir à M. David BOUCHET
- . Mme CALIANDRO-CHARLON Lorenza ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARETHEU
- . M. BAZIN Pierre ayant donné pouvoir à M. Bruno PEREZ
- . Mme ANTUNES Andreia Sofia ayant donné pouvoir à Mme Célia RIVES

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur David BOUCHET

Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :

Publié le 29 mars 2024
www.delibs.com/leperreux94

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du jeudi 8 février 2024, par 39 voix pour,
 - Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Approuvé, à l'unanimité, le vote du Compte de Gestion, par 39 voix pour,
 - Approuvé, à la majorité, la délibération du vote du Compte Administratif 2023, par 34 voix pour (Madame ROYER ne participe pas au vote) et 4 voix contre (Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, Mme ANTUNES),
 - Approuvé, à l'unanimité, l'affectation du résultat issu du compte administratif 2023, par 35 pour et 4 abstentions (Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, Mme ANTUNES),
 - Approuvé, à l'unanimité, la constitution de provisions pour dépréciations de créances douteuse pour la somme de 33 420€, par 39 voix pour,
 - Adopté, à la majorité, le Budget Primitif 2024, par 35 voix pour et 4 voix contre (Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, Mme ANTUNES),
 - Autorisé, à l'unanimité, le Vote des taux de fiscalité pour 2024, par 35 voix pour et 4 abstentions (Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, Mme ANTUNES),
 - Approuvé, à l'unanimité, la répartition de la subvention communale 2024 allouée aux associations civiques et patriotiques, par 35 voix pour et 4 abstentions (Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, Mme ANTUNES),
 - Approuvé, à l'unanimité, la modification de lots des travaux d'extension des salles APS (6 lots), et autorisé Madame le Maire à signer les avenants tels qu'annexés au présent rapport, par 39 voix pour,
 - Approuvé, à la majorité, la Convention de PUP Edouard Denis, opération sise 1bis -7 boulevard de Fontenay/19-29 boulevard d'Alsace Lorraine, par 35 voix pour et 4 voix contre (Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, Mme ANTUNES),
 - Approuvé, à l'unanimité, le principe de recourir à une délégation de service public pour l'exploitation du marché alimentaire du centre-ville, par 39 voix pour,
-
- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution de subventions communales allouées aux associations scolaires, au titre de l'année 2024, par 35 voix pour, et 4 abstentions (Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, Mme ANTUNES),
 - Approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention pour 4 classes autogérées et indemnités allouées aux enseignants pour l'année scolaire 2023-2024, par 39 voix pour,
 - Approuvé, à l'unanimité, la répartition de la subvention communale allouée aux associations sportives locales, au titre du B.P.2024 et autorisé Madame le Maire à signer les conventions d'objectifs des associations, par 35 voix pour, et 4 abstentions (Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, Mme ANTUNES),

- Approuvé, à l'unanimité, la répartition de la subvention communale allouée aux associations culturelles, au titre du B.P. 2024, par 35 voix pour, et 4 abstentions (Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, Mme ANTUNES),
- Approuvé, à l'unanimité, les conventions de gestion du contingent communal en flux et ses annexes et autorisé Madame le Maire à signer lesdites conventions, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, les subventions aux associations à caractère social, par 35 voix pour, et 4 abstentions (Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, Mme ANTUNES),
- Pris acte, du Bilan triennal du plan d'action pour l'égalité entre les femmes-hommes 2020-2023,
- Approuvé, à l'unanimité, la procédure de convention à la protection sociale complémentaire et autorisé Madame le Maire à effectuer tout acte en conséquence, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la revalorisation de la participation employeur de la complémentaire santé harmonie mutuelle, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs permanents du personnel communal, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Maire,



Christel ROYER

